Rue DE LA MONTAGNE (1185)

Montréal (Ville-Marie) Québec H3G 1Z2

TERRAIN: Lot 1 340 043 / 4,316 pi.ca.



TERRAIN - À VENDRE / À LOUER

Un des rares terrains à vendre au cœur du centre-ville sur la rue De la Montagne, à proximité des hôtels, restaurants, Centre Bell.

Zonage flexible avec un droit acquis pour un stationnement pouvant desservir les bars et restaurants à proximité.

Lot 1 340 043

Superficie terrain 4 316 pieds carrés Dimensions 30 pi. x 135 pi.

Taxes municipales (2025) 99 171 \$ Taxe scolaire (2025) 1 574 \$

Zonage M.7C Densité max. 6

(voir fiche de zonage)



PRIX DEMANDÉ / ASKING PRICE : 4 700 000 \$

TAUX LOCATION / RENTAL RATE: 15 000 \$ / mois

LAND - FOR SALE / FOR LEASE

One of the few lots for sale in the heart of downtown on De la Montagne Street, close to hotels, restaurants, and the Bell Centre.

Flexible zoning with acquired rights for parking that can serve nearby bars and restaurants.

Lot 1 340 043

Land area 4,316 square feet
Dimensions 30 feet x 135 feet

Municipal taxes (2025) \$ 99,171 School taxes (2025) \$ 1,574

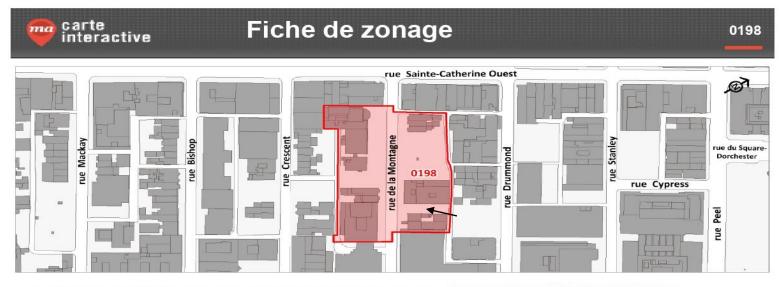
Zoning M.7C Density max. 6

(see zoning grill)

Coldwell Banker Commercial Alliance inc.

Agence Immobilière 5929 Transcanadienne, suite 200, Montréal, Québec H4T 1Z6 **Isabelle Simard,** courtier immobilier (514) 918-6513 / isabelle.simard@coldwellbanker.ca





Si votre propriété est située proche de la limite de la zone, communiquez avec :

permis.inspections.ville-marie@montreal.ca

District électoral

Peter-McGill

Usages prescrits

M.7C

Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité: un usage commercial ou industriel est autorisé à tous les niveaux

Densité et implantation

Densité maximale Taux d'implantation Min. Note S.O. Mode d'implantation Taux d'implantation Max.

Hauteur et surhauteur

Hauteur minimale / Surhauteur maximale en étage maximale en Min: S.O. Max: S.O. 35 Hauteur minimale / Note maximale en S.O. Min: 11 Max: 23

Marges

Marge latérale minimale Marge arrière minimale 3

Cette fiche a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du Règlement d'urbanisme et de chacun de ses amendements.

